

SCI Bonne Nouvelle : les élus refusent de transiger

Dans l'affaire de la SCI Bonne Nouvelle, la décision de justice s'appliquera. Lors de la réunion du Conseil territorial, vendredi 22 mai, les élus ont refusé la proposition de «protocole transactionnel» qui leur était soumise. Protocole qui consistait à ce que la SCI Bonne Nouvelle verse 300.000 euros à la Collectivité. En échange de quoi la Collectivité aurait renoncé à demander l'exécution du jugement du tribunal de Basse-Terre, rendu en décembre dernier. Condamnant la SCI Bonne Nouvelle

pour les multiples entorses au permis de construire, qui lui avait été délivré pour la construction d'une villa, Domaine du Levant. Parmi ses entorses, pour rappel, la construction a mordu en zone verte. Sa surface hors œuvre nette (SHON) s'était considérablement étalée, notamment par l'aménagement en logement des locaux techniques. Tandis que les murs de clôture ont été surélevés. En plus, après que ces infractions ont été dénoncées, le pétitionnaire s'est assis sur l'arrêt d'interruption des travaux pris par la Collectivité.

Continuant son chantier. Dans son jugement exécutoire, contre lequel la SCI a depuis fait appel, le tribunal avait donc ordonné la destruction de la villa. «Compte tenu du degré d'infraction», Bruno Magras, le président, trouvait «dommage de détruire cette villa», a-t-il expliqué vendredi. Plaidant la «nécessité de faire respecter le code de l'urbanisme» avec «modération dans l'appréciation que l'on peut en faire». Il s'agit de trouver «un juste milieu entre la volonté de faire respecter le code et le jusqu'au-bou-

tisme», a-t-il précisé. Ajoutant même, «si on devait contrôler toutes les maisons dont les locaux techniques ont été transformés en studio, certains auraient du souci à se faire. Même au sein du Conseil territorial». Vendredi, le président n'a cependant pas été suivi. Chose rare, et même inédite, la proposition de protocole soumise aux élus n'a récolté que deux voix. Celles de Bruno Magras et de Nils Dufau. Cinq élus - Karine Miot-Richard, présidente de la commission d'urbanisme, Michel Magras, Nicole

Gréaux, Micheline Jacques, Marie-Angèle Aubin - s'étant abstenus. Les 12 autres élus ayant voté contre. En cas d'infractions au code de l'urbanisme, «très peu d'affaires vont jusqu'au bout. Là, c'était le cas», venait d'objecter Benoit Chauvin. L' élu Tous Pour Saint-Barth pointant le fait que l'on constate «une hausse des demandes de permis modificatifs. Moins de gens s'écartent illégalement du permis», avait-il observé. Redoutant qu'un tel accord avec la SCI Bonne Nouvelle ne serve de «mauvais exemple». Au risque de

saper cette bonne tendance. D'habitude, «la plupart des PV ne sont pas suivis d'effets», venait également d'opposer Maxime Desouches. «Berder a rendu son tablier (Jean-Claude Berder, initialement chargé de constater ces infractions au service de l'urbanisme. Ndlr). Etant donné le peu de dossiers qui aboutissent, on ne peut pas négocier pour de l'argent un des fondements de la Collectivité, qui est de faire respecter son territoire», avait poursuivi l' élu Saint-Barth en Mouvement.